

Le Fonds d'Initiatives Citoyennes (FIC)

Le Fonds d'Initiatives Citoyennes (FIC) permet de soutenir les projets d'intérêt général portés par les habitants et les associations des quartiers prioritaires de Mâcon (Marbé, Saugeraies/Gautriats, Blanchettes et La Chanaye-Résidence).

Ce dispositif est co-financé par l'État, [Mâconnais-Beaujolais Agglomération \(https://www.mb-agglo.com/vivre-au-quotidien/lhabitat/solidarite/zoom-sur-la-politique-de-la-ville/\)](https://www.mb-agglo.com/vivre-au-quotidien/lhabitat/solidarite/zoom-sur-la-politique-de-la-ville/) et la Ville de Mâcon dans le cadre du contrat de ville « Engagements quartiers 2030 ». Il est mis en place sur la période 2024-2030.

Conditions d'éligibilité des projets

Pour être éligibles, les projets doivent :

- > être portés par au moins 3 habitants domiciliés dans un quartier prioritaire ou par une association de quartier ;
- > être conformes aux priorités du contrat de ville et du règlement d'intervention du fonds d'initiatives citoyennes ;
- > bénéficier à un maximum d'habitants du quartier concerné ;
- > être portés par au moins une personne majeure.

Procédure pour soumettre des projets

Pour proposer un projet et solliciter une participation du fonds d'initiatives citoyennes, vous devez :

- > compléter le formulaire de demande que vous pouvez télécharger ci-dessous ou retirer dans les centres sociaux ;
- > déposer le formulaire dans les centres sociaux ou aux adresses mails de ces derniers :
 - Centre Social de La Chanaye : 2 rue Paul-Éluard - 03 85 20 51 55 - cs-chanaye@ville-macon.fr
 - Centre social des Blanchettes « MOSAIC » : 193 rue des Blanchettes - 03 85 38 21 65 - mosaic@ville-macon.fr
 - Centre Social de Marbé « Les 1000 fenêtres » : 1320 avenue Charles-de-Gaulle - 03 85 38 12 73 - cs.grandmarbe@ville-macon.fr
 - Centre de vie quotidienne des Saugeraies : 50 rue Nelson Mandela - 03 85 39 11 10 - cs.saugeraies@ville-macon.fr
 - Maison de quartier des Gautriats : 32 rue de Bourgogne - 03 85 38 88 04 - mq.gautriats@ville-macon.fr

Les demandes sont examinées par la commission d'attribution et de suivi du Fonds d'Initiatives Citoyennes (FIC).



HÔTEL DE VILLE DE MÂCON

Adresse postale :
Quai Lamartine 71018 CEDEX Mâcon.

Entrée du public :
Place Saint-Pierre.

L'accueil de l'Hôtel de Ville est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Le service État civil Réglementation est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h et le samedi de 9h00 à 12h00.

Pour connaître les horaires d'ouverture des autres services municipaux, consultez la page dédiée.

☎ 03 85 39 71 00
Allô Mairie : 0800 337 273

**ESPACE
PRESSE**